



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 29 septembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Maria DE JESUS CARLOS, Séverine BUSSON, Karla AREL, Franck CHAUEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHI, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mohammed ZAOUI (pouvoir à Alice SEBBAG), Héritier LUNDA (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc Le Meur), Patricia BARTOLI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à Marc Esnault), Jérémy SIMON (pouvoir à Laurence MOLINARI), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Eléonore MORENO (pouvoir à Michelle BOUCHON), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents

Danièle GARCIA, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY.

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 26
représentés : 10
absents : 3

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jean-Pierre VIMARD est élu secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2022

Délibération n° 14608

DGA : Jean-François VERDAGUER

Service : Ressources Humaines

Affaire suivie par Clothilde MARIN

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAI	MODIFICATIONS	
Attaché principal	7	+2	9
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	2	+1	3
Rédacteur	16	+1	17
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	+1	6
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	+2	7
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	3	+1	4
Agent de maîtrise	24	+5	29
Agent de maîtrise principal	13	+3	16
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	17	+9	26
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	17	+1	18
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	112	+1	113
Adjoint administratif	21	+1	22
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	44	+1	45
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	19	+2	21
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	12	+3	15
Puéricultrice hors classe	1	+1	2
Gardien Brigadier	5	+1	6
Assistant d'enseignement artistique principal	0	+1	1

GRADES	EFFECTIF BUDGETAI	MODIFICATIONS		
de 2 ^{ème} classe à TNC 7 H				
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 5 H	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 9H45	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à TNC 5 H	0	+1		1
TOTAL	323	40		363

DIT que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets correspondants.

Pour extrait conforme.

VOTE Pour : 36 Contre : Abstention :
--

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

attesté